

D 1008 HAÏTI: L'ÉGLISE DANS LE COLLIMATEUR

La fin de 1984 a été marquée par un net durcissement du régime contre le mouvement de réveil des populations en cours d'année (cf. DIAL D 957 et 988). Après les milieux politiques et techniques, c'est le secteur catholique qui est actuellement visé. Suite à des arrestations d'animateurs de communautés paysannes et de mouvements d'Eglise, les évêques ont, le 12 novembre, publié un communiqué lu dans les églises. Des incidents, provoqués par les autorités politiques locales, ont éclaté en plusieurs endroits à l'intérieur même des édifices religieux. Ce qui a motivé, le 12 décembre, l'envoi par les évêques d'un "Memorandum au président à vie de la République". A titre d'illustration nous donnons le récit des incidents dans l'église de Dessalines.

Note DIAL

COPIE DE LA LETTRE ENVOYÉE A MGR CONSTANT POUR
LUI FAIRE RAPPORT DE L'ÉVÉNEMENT SURVENU
LE 2 DÉCEMBRE EN L'EGLISE DE DESSALINES.

Dessalines, le 2 décembre 1984

Mgr Emmanuel Constant
Evêque des Gonaïves
GONAÏVES

PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT: INTERRUPTION DE L'EUCHARISTIE
DE 6 H 30 DU MATIN EN L'ÉGLISE SAINTE-CLAIRE D'ASSISE
DE DESSALINES

Monseigneur,

Comme vous me l'avez demandé, je viens vous exposer par écrit et en détail l'incident qui s'est déroulé au cours de l'Eucharistie ce dimanche 2 décembre.

Tout d'abord, je dois vous dire que depuis le dimanche 25 novembre, la communauté chrétienne de Dessalines vit dans une certaine inquiétude. Elle était surprise ce jour-là de voir arriver M. le préfet de Dessalines à la célébration dominicale de 6 H 30. Les deux prêtres étaient absents. Tout le monde s'étonnait de cette visite pour le moins inhabituelle, car on ne voit M. le préfet à l'église qu'au moment des Te Deum et des Requiem.

De plus, hier soir samedi 1er décembre, les chrétiens venus à la répétition de chant habituelle se sont également posés des questions sur la pré-

sence à l'église, et ce durant toute la répétition, des deux frères de M. le député Pierre V. Etienne: Dominique et Innocent.

Quant au dimanche 2 décembre, il était environ 6 H 45 du matin lorsque nous avons commencé la célébration eucharistique. M. le préfet avait déjà pris place à l'endroit habituellement réservé aux autorités. Je venais de chanter la prière d'oraison quand, tout à coup, j'ai vu arriver des V.S.N.(1) armés de fusils. Ils se sont postés aux deux extrémités de la façade de l'église, devant chaque porte d'entrée et devant le portail, comme si chacun avait déjà sa place bien assignée. J'ai immédiatement informé l'assemblée de ce que j'avais sous les yeux. J'ai aussi demandé à M. le préfet de faire déguerpir les V.S.N. armés de fusils. Il m'a demandé s'il pouvait répondre. Et moi de dire: "Non, je ne vous autorise pas à prendre la parole dans l'église". Voyant qu'il ne bougeait pas de sa place, je suis sorti afin de m'adresser à mes frères V.S.N. Comme je leur ai dit qu'ils pouvaient rester, mais sans arme, ils m'ont fait savoir qu'ils étaient disposés à vider les lieux mais vu qu'ils ont reçu l'ordre du préfet de se poster aux endroits où ils se trouvaient, il faudrait un contre-ordre du même préfet pour qu'ils se déplacent. Entre-temps, M. le préfet est sorti ainsi qu'un grand nombre de fidèles. Il a insisté pour que les V.S.N. restent à leur poste, car selon lui, ils ont bien le droit de venir à l'église. Et moi de répondre: "En effet, l'église est ouverte à tous. Mais si les V.S.N. viennent à l'église, il faudrait qu'ils soient à l'intérieur sans arme et pas à l'extérieur." Le frère de M. le député, Dominique Etienne, m'a fait la même réflexion et je lui ai donné la même réponse.

Vu que M. le préfet ne voulait pas entendre raison, j'ai dit à l'assemblée que nous ne pouvions plus continuer l'Eucharistie dans ces conditions. Je l'ai invitée à rester en prière en attendant mon retour, sans dire où j'allais. Ayant quitté l'église, au sortir du presbytère, j'ai encore vu arriver un groupe de V.S.N. armés de sabres. Je suis quand même parti en voiture avec cinq laïcs de la paroisse pour l'évêché où je vous ai raconté oralement les faits.

De retour à Dessalines, j'ai trouvé l'église fermée. C'est alors que quelques chrétiens m'apprennent que M. le préfet a interrompu leur prière en disant sans aucune gêne: "Mesye dam lasosyété kouté!" Il leur aurait ainsi parlé durant quinze minutes environ. D'après les déclarations qui m'ont été faites, voici le résumé de ce qui s'est passé. M. le préfet dit: "Tout le monde a le droit de venir à l'église. Même Amos (un sergent chrétien qui vient régulièrement à la messe) vient avec son arme à la ceinture à l'église." Et Amos de rétorquer du fond de l'église: "Non, quand je viens à l'église, celui qui ne me connaît pas ne peut pas dire que je suis un chef." En effet, il assiste toujours à la messe dominicale en civil. A ce moment là, un fidèle demande à M. le préfet: "Pourquoi les V.S.N. ne sont pas entrés s'asseoir et sont plutôt restés sur la cour avec leur fusil à la main?" En réponse à cette question, M. le préfet déclare à l'assemblée: "Nou gin yon sigarèt k-ap limin nan de pwint. Nou pa konnin ki koté pou-n kenbe-l. Lorsque vous avez des gens en prison je n'entends personne demander de les gracier. Tandis que j'entends le nom de Dessalines à RADYO SOLEY. Vous avez écrit et signé une lettre envoyée à RADYO SOLEY parlant de vos frères qui sont en prison. Vous parlez de l'affaire du Cap-Haïtien (2). Ici ce n'est pas la même chose qu'au Cap. Les gens du Cap règlent leurs affaires. Ici, nous nous occupons des nôtres.

(1) Volontaires de la sécurité nationale, dits "tontons macoutes" (NdE).

(2) Le 25 novembre, le préfet de Cap Haïtien avait déjà interrompu la messe à la cathédrale (NdE).

A ces déclarations orales, il convient d'ajouter celle qui suit rédigée par un témoin: "Dimanche 2/12/84, Mank respè pou Granmèt la. Déblozay pa préfè Thomas Andrévil avèk anpil poto mitan. Min sa préfè-a di: "gin yon sigarèt k-ap limin nan dé pouint. Si gin yon bagay ki pasé nan No Radyo Soley pa bézouin konnin sa. Si gin yon bagay pasé Désali-n". Paské Radyo Soley bay kontrandi moun ki té ékri pou lapriyé pou fré yo ki nan prizon. Min préfè-a pa dakò jan li palé-a. E anko préfè-a té di: "sé prêtèks pè E Emile Beldor a pran ki fè li pa kontinyé mes la. Kaporal Amos konnin vini légliz la avèk zam pè-a pa janm di anyin. Sé sa mouin té tandé nan tout déblozay sa paské mouin pat fini rété."

D'après les mêmes témoins, alors que M. le préfet parlait à l'assemblée, le commandant des V.S.N., M. Alphonse Pierre, s'est amené habillé en milicien, revolver à la ceinture. Comme les fidèles réagissaient aux propos de M. le préfet en bourdonnant, le commandant leur a dit: "Sa-k nan ko nou-an la frèt! Mouin minm mouin chèf, mouin chèf nèt. Moun pa konn chei dé foua..." A sa sortie, les autres V.S.N. lui ont demandé s'ils pouvaient s'en aller. Et lui de répondre: "Alé nan biro-a pou nou mété nou anfom pou mouind ti bagay ki ta ginyin..."

Avec tout cela, je crois, Monseigneur, qu'il est évident que notre église Sainte Claire de Dessalines vient d'être profanée. A cause de cet événement, de nombreux fidèles vivent dans l'angoisse, traumatisés. A l'église, une dame (Léonne Boisbel) s'est évanouie. La réunion du groupe des jeunes n'a pas pu avoir lieu cet après-midi. Ce soir, à la prière, nous avons eu la visite du préfet, du député et de son frère Innocent, postés au fond de l'église. Après l'arrestation d'un prédicateur protestant (un certain Labeni) pour avoir fait la "révélation" qu'une bouteille détenue par une forte autorité du bourg, et qui circule depuis un certain temps, a déjà fait trois morts, d'autres devant suivre, c'est maintenant l'événement de ce matin qui fait l'objet de toutes les conversations ici à Dessalines.

Pour ce qui me concerne, je n'oublierai jamais ce premier jour du nouvel an liturgique vécu à Sainte-Claire. Je pense qu'il est urgent, Monseigneur, que vous fassiez une visite à la communauté chrétienne bouleversée au plus profond d'elle-même.

D'après une source bien informée, il y aurait eu une réunion le samedi soir 1er décembre. Et c'est à cette réunion que les autorités de la ville ont pris la décision de me tendre personnellement ce piège. Ils ont même décidé de me descendre par balle en pleine Eucharistie au cas où j'aurais dit une parole qui ne soit pas en leur faveur. Toujours à cette même réunion du samedi soir, les autorités auraient envisagé de s'attaquer également aux soeurs.

Donc, j'estime, Monseigneur, que ma vie et celle de nos soeurs qui se dévouent depuis seize ans au service de la communauté, sont gravement menacées.

Emile Beldor, prêtre

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 295 F - Etranger 360 F - Avion 440 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441